

## Installation de traite



L'installation de traite est un investissement sur lequel il ne faut pas faire d'impasse, car il est garant du confort de travail du trayeur et il sera rapidement rentabilisé !

### ■ Objectifs pour guider le choix de l'installation de traite

- **Respect de la santé** des brebis et des mamelles.
- **Bonne ergonomie** pour le confort du trayeur.
- **Bonne hygiène et facilité d'entretien** pour préserver la qualité du lait.
- **Dimensionnement et praticité** permettant de ne pas dépasser une heure en temps de traite.

### ■ Bien réfléchir à l'organisation de son bâtiment

Il faut faciliter la circulation des animaux vers les quais de traite, sans négliger leur retour vers la bergerie. Dans la conduite du troupeau, le travail par lots peut s'avérer indispensable afin d'étaler la production ou au moment de la reproduction. Dans ce cas, un accès facile et fluide à la salle de traite sera indispensable. Il est aussi important de prévoir une bonne contention. Un alimentateur en salle de traite facilitera le dressage et la montée des brebis.

### ■ Un dimensionnement adapté

En Auvergne-Rhône-Alpes, les installations sont souvent différentes de celles des bassins laitiers principaux, en lien avec les spécificités des élevages (taille des troupeaux, transformation et vente en circuits courts, mono-traite...). Dans la région, trois installations de traite sur quatre sont des traites par l'arrière à 90°.

10 à 12 postes par trayeur sont un maximum sans décrochage automatique. En effet, la traite des brebis étant rapide, il est difficile de suivre tous les animaux. Une installation avec 8 à 10 postes et un quai permettant de monter 16 à 20 brebis à la fois peut être suffisante, les temps de montée et descente des animaux étant souvent plus longs que le temps de traite.

Compte tenu du coût du matériel de traite, mieux vaut ne pas sur-dimensionner la salle de traite. Pour maîtriser ses investissements, on peut opter pour un système ligne haute avec double quai, qui permet également un bon débit avec un peu moins de postes. Aussi, pour des troupeaux d'une centaine de brebis, le coût du décrochage automatique et des compteurs à lait est prohibitif.

### ■ Quelques notions sur les différentes installations de traite

- **Vide de traite** : le niveau de vide recommandé dépend du type d'installation, entre 36 et 40kPa.
- **Système de pulsation** : alternance de phases de succion (écoulement du lait) et de massage (pour éviter la congestion des trayons par renvoi du sang et de la lymphe dans la circulation générale). La fréquence des pulsations, généralement entre 150 et 180 pulsations par minute varie selon la marque et le type de faisceau trayeur utilisés.

**ATTENTION** : Il pourrait être tentant de réutiliser des salles de traite caprines ou bovines pour les brebis laitières. Bien que les niveaux de vide recommandés se ressemblent entre espèces, les manchons et gobelets ainsi que la pulsation sont spécifiques pour les brebis.

### ■ Réglementation et entretien

- Pour toute nouvelle installation de traite, faire réaliser un **Certi'Traite**.
- Par la suite, le bon entretien de la machine à traire nécessite un contrôle **Opti'traite** tous les ans.
- Un **renouvellement régulier des manchons et caoutchouteries** sera nécessaire. Sa fréquence dépendra de la matière (caoutchouc ou silicone), du nombre d'animaux passés à la traite par poste, de l'âge des consommables (manchons et tuyaux long), de la fréquence de pulsation...

■ Quelques exemples en photos



Ligne haute double quai avec 8 postes chèvres  
et 8 postes brebis (pulsation permutable)

80 brebis et 40 chèvres



Ligne basse double quai avec 12 postes  
(2x6) et alimentateur mécanique

120 brebis



Ligne basse  
simple quai  
avec 6 postes  
et  
alimentateur

50 brebis



Ligne basse simple quai avec 16 postes  
et système de sortie rapide

150 brebis

Chariot trayeur  
avec 2 griffes et 6  
places aux cornadis

20 brebis



**REDACTION :** Philippe ALLAIX (CA 42), Maëva ANTHEME (CA 26), Camille LEMOINE (Adice), Nathalie MORARDET (AURAE), Jean-Luc NIGOUL (Acsel), Michel POCACHARD (CA 69), Fabrice VASSORT (CA 43), Catherine VENINEAUX (CA 38), Constance WEY (AURAE)

**PUBLICATION :** Auvergne-Rhône-Alpes Elevage, mai 2023

**CREDITS PHOTOS :** Constance WEY (AURAE), Lucie (FIDOCL)

LES PARTENAIRES



AVEC LEUR SOUTIEN FINANCIER



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité